

## DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf octobre à seize heures, les membres du centre communal d'actions sociales régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert GELY.

Etaient présents : M. GELY R., RAMONDENC B, GAZEL M.A., ROULETTE C, MIQUEL M.J., MARTOREL F, MARTOREL D, LOUIS R, GELY S.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombres de membres présents : 9

Nombre de votants : Pour : 9          Contre : 0          Abstention : 0

Mme GAZEL assure les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire et Président rappelle aux membres du Centre Communal d'Actions Sociales, que dans le cadre du Téléthon qui se déroulera dans la commune les 06 et 07 décembre 2024, les différentes associations de la commune assureront diverses manifestations. Le Comité des Fêtes se charge de centraliser le tout et de reverser à l'AFM la totalité des bénéfices.

Monsieur le Maire et Président propose aux membres du CCAS, dans le cadre de son soutien à l'AFM Téléthon, de verser une subvention de 50.00 € au Comité des fêtes.

### Les membres du CCAS

Après avoir entendu son président,

Décident à l'unanimité de verser 50.00 € au Comité des Fêtes en guise de soutien à l'AFM Téléthon.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024.

Lieuran les Béziers,  
Le 09 Octobre 2024  
Le président du CCAS  
Robert GELY

